

Elève BPJEPS Animation sociale

Devenez animateur/animateur social(e) en EHPAD par la voie du contrat d'apprentissage.

L'EHPAD La Roselière et l'Ecole Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale (ESEIS) conduisent au diplôme du BPJEPS Animation sociale.

Elève BPJEPS, vous alternez les périodes de formation théorique à l'Ecole de l'ESEIS (site de Schiltigheim) et la formation pratique à l'EHPAD La Roselière.

L'apprentissage vous permet d'être rémunéré en tant qu'apprenti tout en étant formé au métier et au diplôme.

Inscription sur le site de l'ESEIS : www.eseis-afri.eu (onglet « ADMISSION/S'INSCRIRE »)

Epreuves d'admission : il y a deux sessions

Session 1 : mi-juin. Délais d'inscription : 24 mai

Session 2 : mi-septembre : délais d'inscription : 24 août

Durée de travail : 35 heures hebdomadaires.

Rémunération en apprentissage :

	De 16 à 17 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans
1 ^{ère} année d'obtention du contrat	27 % du salaire minimum de croissance 462 €	43 % du SMIC 735 €	53 % du SMIC 906 €
2 ^{ème} année	39 % du SMIC 667 €	51 % du SMIC 872 €	61 % du SMIC 1043 €

Date de début de formation : 13 novembre 2023

Date d'embauche et de début du contrat d'apprentissage : à partir de 3 mois avant la date de début de formation – soit entre le 14 août et le 13 novembre 2023

Date de fin de formation et du contrat d'apprentissage : fin mars 2025 (date prévisionnelle) / fin avril 2025 avec l'épreuve de rattrapage comprise

Contact à l'EHPAD La Roselière : Pascal Rivière – 03 89 78 88 82 – pascalriviere@roseliere.fr

Contact à l'ESEIS : Mme Claudine SUTTER - 03 88 18 25 64 – claudine.sutter@eseis-afri.eu